

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 1er février 2018

LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN PARKING RUE CENTRALE DEBUTERONT MI-MAI

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Marc PERROT, Maire, a adopté à l'unanimité moins 2 abstentions, le compte-rendu de la séance précédente. Puis il a étudié les dossiers suivants :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2018

- a voté à l'unanimité les montants des subventions qui seront allouées cette année aux associations pour un montant total de 20 500 €. Les principales sont les suivantes : Comité des Fêtes 950 € – Danse Club Albarine : 250 € - La Boule Tenaysienne : 250 € - Restos du Cœur (900.00 € dont 550 € pour la participation aux frais de fonctionnement du local) – Sté du Sou des Ecoles Laïques : 600 € - Sté Protectrice des Animaux : 213 € – Les Amis de la Bibliothèque : 800 € - Tao Lotus : 150 € - Batterie Fanfare l'Evidence : 500 € - Ain Cœur d'Art : 300.00 € - Association U 66 : 150 € - Banque Alimentaire 200 € - Ane à Malix : 150 € - OCCE Ecole Elémentaire : 2000 € pour projet classe verte – Union Musicale 550 € - UST 2 700 € – Banque Alimentaire 630 € – Croix Rouge 1 000 € – Collège de l'Albarine pour les actions du Plan Educatif Local (4 000 €). EHPAD La Maison à Soie 740 €.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

- a pris connaissance du projet de compte administratif 2017 qui fait apparaître des excédents dans les 2 sections Fonctionnement et Investissement pour le Budget Général et le Budget Eau.

AMENAGEMENT D'UN PARKING EN CENTRE-VILLE

- a décidé de valider le dossier de consultation des entreprises établi par l'architecte. Il a choisi de retenir la procédure adaptée pour la dévolution des travaux et a choisi le cabinet COO SARL pour la mission de coordination SPS.

STEP

- a décidé de signer une convention avec VEOLIA pour l'entretien et le fonctionnement des stations d'épuration de Rafour et de Malix pour un coût total annuel de 22 104.00 € TTC

TRAVAUX ACCESSIBILITE ECOLE ELEMENTAIRE

- a retenu l'offre de M. Alain BERGER (pour un montant de 3 600 € TTC), architecte à BELLEY pour la maîtrise d'œuvre des travaux de mise en accessibilité de l'Ecole Elémentaire (rampe d'accès pour personne à mobilité réduite, travaux divers dans les sanitaires, renforcement de certains points lumineux)

PERSONNEL COMMUNAL

- A décidé de modifier la délibération prise dans le cadre du RIFSEEP pour modifier la fréquence de versement des primes et inclure les modifications suite au changement de personnel

ACTION DU CONTRAT DE RURALITE

- A décidé de modifier la ventilation des subventions versées au CSCA pour les actions dispensées dans le cadre de ce contrat et selon l'enveloppe budgétaire définie lors de la dissolution de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Albarine.

QUESTIONS DIVERSES

- **RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Il est rappelé aux habitants que le recensement est obligatoire. Les personnes qui n'ont pas pu être contactées par les agents recenseurs ou qui ont refusé le questionnaire doivent se présenter d'urgence en Mairie